

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 217

présenté par

M. Orphelin

à l'amendement n° 196 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 1ER BIS

I.- A la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« avec une rentabilité normale ».

II.- En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rentabilité normale est une notion sujette à trop d'interprétation. Il serait préférable de laisser uniquement la référence à la couverture des coûts de recherche et d'exploitation pendant la durée de validité du permis.